



INNUE ESSIPIT

DESCRIPTION

Le territoire " Innue Essipit " occupe les lots A-1 (partie) et 44 du rang A, selon le cadastre du canton des Escoumins.

Il s'étend sur 86,5 hectares.

LOCALISATION

Ce territoire innu est situé sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, à proximité du village des Escoumins et à 40 kilomètres au nord-est de Tadoussac.

HISTORIQUE FONCIER

19 novembre 1881 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14720

Dans le canton des Escoumins, à la demande du surintendant des Affaires indiennes, l'arpenteur Elzéar Boivin délimite un terrain qui est occupé par les Indiens mais qui appartient, semble-t-il, à Théodore-J. Lamontagne, marchand. Ce terrain couvre une superficie de plus ou moins 97 acres.

22 juillet 1886 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14721

Recherche de titres - Mandat en date du 18 mars 1883

Mandat de recherche de titres demandé par le ministère de la Justice à Ottawa et confié au notaire François-Xavier Gosselin pour le terrain occupé par les Indiens dans le canton des Escoumins. Le rapport du notaire confirme la validité du titre de Théodore-J. Lamontagne.

23 juillet 1892 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14722

Le gouvernement du Canada achète le terrain appartenant à Théodore-J. Lamontagne, comme le mentionne le procès-verbal de bornage d'Elzéar Boivin.

N.B. - Comme il s'agit d'un achat auprès d'un propriétaire privé, il n'y a pas de droit de retour au Québec.

21 juin 1904 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14723

Cession 496 - Les Indiens des Escoumins cèdent au gouvernement du Canada une partie du lot A-1 du canton des Escoumins pour fins de chemin. La superficie indiquée est de 1,87 acre.

23 juillet 1904 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT X14723

Acceptation de la Cession 496 par décret en conseil du gouvernement du Canada.

4 février 1988

La *Société de gestion PRP Inc.* (corporation de la bande montagnaise Essipit) achète les lots 10A-46 (partie) et 11A-20 du rang A du cadastre du canton des Escoumins.

25 mars 1993 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 213769

Décret du Conseil privé 1993-1061 - Ce décret confirme que le lot A-1 du canton des Escoumins, distraction faite du terrain cédé pour fins de route suivant la Cession 496 du 21 juin 1904, est la réserve indienne des Escoumins.

28 septembre 1994 - NUMÉROS D'ENREGISTREMENT 226104 (28 SEPTEMBRE 1994) ET 228960 (6 DÉCEMBRE 1994)

Le ministère des Affaires indiennes accepte le changement de nom de la réserve indienne des Escoumins pour l'appellation " Communauté montagnaise Essipit ".

16 décembre 1994

La *Société de gestion PRP Inc.* (corporation de la bande indienne de la Communauté montagnaise Essipit) achète le lot 11-11-1 (partie) du rang A du cadastre du canton des Escoumins.

8 décembre 1997

Cession par la *Société de gestion PRP Inc.* au gouvernement du Canada des terrains achetés en 1988 et en 1994.

14 mai 1998 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 262917

Décret du Conseil privé 1998-855 - Le lot 44 du rang A du cadastre du canton des Escoumins est ajouté au territoire de la Communauté montagnaise Essipit.

7 août 2003 - NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 310930

Le ministère des Affaires indiennes accepte le changement de nom de la réserve indienne Communauté montagnaise Essipit pour l'appellation " Innue Essipit ".

CHRONOLOGIE DE L'ARPENTAGE DES LIMITES

- 1) **1882** : établissement des limites de la réserve par Elzéar Boivin;
- 2) **1958** : réarpentage des limites de la réserve par Pierre Landry;
- 3) **1978** : réarpentage des limites par Michel Paquet;
- 4) **1988** : achat des lots 10A-46 (partie) et 11A-20 du rang A pour agrandissement de la réserve;
- 5) **1991** : rafraîchissement des limites du lot A-1 par des membres de la bande;
- 6) **1994** : achat du lot 11-11-1 (partie) du rang A pour agrandissement de la réserve;
- 7) **1997** : remplacement des lots 10A-46 (partie), 11A-20 et 11-11-1 (partie) par le lot 44 du rang A;
- 8) **1997** : arpentage du lot 44 du rang A par Rodrigue Tremblay pour l'agrandissement de la réserve.